

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	02.12.2025	D1819	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

DECISION

par délégation du

Conseil Communautaire

OBJET	PRINTEMPS DE LA CHANSON 2026 CONCERT DE STEPHAN EICHER TARIFICATION
-------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2025-1531 du 25 juin 2025, reçue en sous-préfecture le 28 juin suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 2,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'envoi à la Sous-Préfecture	02 DECEMBRE 2025
Date de mise en ligne sur le site internet	03 DECEMBRE 2025

Par délibération n° 2025-1531 du 25 juin 2025, une grille tarifaire a été approuvée pour la billetterie des grands concerts organisés par Flers Agglo au Forum.

Dans le cadre du Printemps de la chanson, festival organisé par le Conseil départemental de l'Orne, il est proposé à Flers Agglo d'accueillir **Stephan Eicher** en concert le vendredi 27 mars 2026 au Forum à 20 h 30.

Pour cette occasion, Flers Agglo crée et gère la billetterie et fixe un tarif d'entrée pour le public, dans le cadre d'une convention de co-organisation à intervenir avec le Département de l'Orne.

Au regard des coûts engagés et des tarifs pratiqués pour des spectacles similaires les années précédentes, les tarifs proposés sont les suivants :

- 25 € par personne en « plein tarif »,
- 15 € par personne en tarif « réduit » (sur présentation de justificatifs : les enfants jusqu'à 18 ans / scolaires et étudiants jusqu'à 28 ans / demandeurs d'emploi / bénéficiaires des minima sociaux / bénéficiaires des interventions artistiques et actions culturelles + 1 accompagnateur si mineurs / associations à caractère non lucratif relevant de la tarification sociale)

La jauge est fixée à 650 places (assises placement libre) maximum, invitations comprises.

La billetterie ouvrira d'abord au Forum de Flers pour le lancement puis elle sera ouverte à l'Office de tourisme de Flers et dans les médiathèques de Flers Agglo (Flers, Briouze, La Ferté-Macé) jusqu'au jour du concert. La vente sera aussi proposée en début de soirée au Forum le jour du concert si la jauge n'est pas complète.

Les Atouts Normandie et les Pass Culture seront acceptés comme moyens de paiement total ou partiel, de même que le dispositif Pass+ (coupons de 7€ utilisables sur présentation du justificatif).

Les plateformes de billetterie en ligne Weezevent et éventuellement Ticketnet seront également utilisées pour la vente dématérialisée, dans le cadre des conventions signées ou à signer avec chacune. La jauge sera, le cas échéant, partagée entre les différents canaux de vente.

Il est également proposé de réserver 60 billets exonérés sur la billetterie, à affecter sous forme d'invitations réparties comme suit dans un but de promotion/communication. Ces billets pourront être remis à la vente par Flers Agglo une fois les réservations faites pour les différents bénéficiaires et avec accord des parties ou en guichet le soir du concert :

- 20 invitations pour le Département de l'Orne
- 20 invitations pour la production de Stéphane Eicher et celle de son éventuelle première partie
- 20 invitations pour Flers Agglo

En complément des dispositions prises dans cette décision, le recours à une plateforme de revente des billets est envisagé.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	02.12.2025	D1819	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Flers Agglo ayant choisi et annoncé dans ses conditions générales de vente de ne pas rembourser les billets vendus, elle se propose d'autoriser néanmoins la plateforme TicketSwap à acheter et revendre les billets que leur acheteur ne peut finalement pas utiliser. Le prix de vente est fixé par le vendeur et la plateforme limite la marge à 5 % maximum. Les transactions sont sécurisées. Le service est gratuit pour l'organisateur de l'événement.

La mise en place de ce service est destinée à offrir une solution aux acheteurs, de limiter le taux de « no-show » et de lutter contre le marché noir. La transformation des billets en lien avec l'opérateur de billetterie Weezevent permet également d'éviter la suspicion de fraude au moment du contrôle d'accès, facilitant ainsi le travail des équipes d'accueil et de sécurité.

Le Président :

DECIDE d'adopter ces tarifs pour le concert de Stephan Eicher dans le cadre du Printemps de la chanson 2026 à Flers, le vendredi 27 mars 2026, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20251202-D1819-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025
Publication : 03/12/2025